## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU BUREAU

## EN DATE DU 27 JUIN 2024

**NOM DE L'ASSOCIATION** : SOCIETE FRANÇAISE DE RESONANCE MAGNETIQUE EN BIOLOGIE ET MEDECINE (SFRMBM)

Une réunion en assemblée générale ordinaire s'est tenue le 27 juin 2024 à 15h30 en virtuel (par Zoom), entre les membres de la SFRMBM à la suite d'une convocation préalable envoyée par courriel par le secrétaire de l'association, suivant les dispositions des statuts.

Les neuf membres qui composent le bureau ont assisté à la réunion. Leur présence a été notifiée conformément aux conditions de quorum exigées par les statuts. La délibération est donc valable.

Monsieur Olivier BEUF ouvre l'assemblée générale avec 23 membres (dont un représenté ayant donné procuration) et conduit la réunion en sa qualité de président de l'association. Il rappelle que l'assemblée générale a été organisée en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Bilan moral
- 2. Bilan financier
- 3. Prix de thèse 2023
- 4. Évènements à venir
- 5. Changement de logo
- 6. Modification des statuts

Concernant les propositions de changement de logo, les commentaires suivants sont notés :

- Commentaire de G. Duhamel : vérifier que la queue et la pointe de la flèche soient alignées.
- Commentaire de F. Odille : donner le sens physique de précession du spin

Au cours de la réunion, les résolutions suivantes sont proposées au vote :

approbation du bilan moral : 23 oui / 0 non / 0 abstention
approbation du bilan financier : 20 oui / 0 non / 0 abstention
modification des statuts : 21 oui / 0 non / 0 abstention
modification des inscriptions à la société : 21 oui / 1 non / 0 abstention

## La modification des statuts inclut :

• Le changement d'adresse du siège social pour :

Grenoble Institut des Neurosciences (GIN) - U1216 Inserm UGA UGA - Site Santé Chemin Fortuné Ferrini 38700 La Tronche France

• La définition des membres de la société réduite à : Membres honoraires, titulaires, étudiants, selon les définitions ci-dessous :

Sont membres *honoraires* ceux qui ont rendus des services signalés à l'association <u>et reconnus et validés</u> <u>par les membres du bureau</u>. Ils sont dispensés de cotisation.

Sont membres *titulaires* ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement (en début d'année civile) une somme fixée chaque année par l'Assemblée générale.

Sont membres étudiants ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement (en début d'année civile) une somme fixée, à la moitié de celle des membres titulaires, chaque année par l'Assemblée générale. Ils doivent prouver leur statut d'étudiant par une photocopie de leur carte.

L'ajout d'une condition pour être membre de la société sur 2 années, suite à l'inscription au congrès biennal organisé par la société:

Alternativement, sont membres (titulaires/étudiants) ceux qui s'inscrivent au congrès biennal organisé par la société dont une part des frais d'inscription est reversée comme cotisation à la société pour être membre pendant deux années.

La modification du poste de chargé de publication à celui de chargé de la veille scientifique selon la définition:

Le chargé de la veille scientifique identifie et diffuse les activités de recherche marquantes des laboratoires de la société et leurs rayonnements international.

Les montants des inscriptions à la société sont fixés pour 2024 à :

	Titulaires	Etudiants
Annuel	50 €	25 €
Biannuel	80 €	40 €

La réunion s'est clôturée à 16h45.

Fait le 27 juin 2024, en virtuel

LE PRÉSIDENT [BEUF Olivier] LE SECRÉTAIRE [RAPACCHI Stanislas]

Roparchi

Composition du bureau au 27/06/2024

**Olivier BEUF (Président)** Paulo LOUREIRO DE SOUSA (Président sortant) Fawzi BOUMEZBEUR (Président entrant) **Thomas CHRISTEN (Trésorier)** Hélène RATINEY **Elise BANNIER Mathieu SANTIN** Nadya PYATIGORSKAYA **Stanislas RAPACCHI**